

## Rapport de la Commission technique

### Etude du préavis municipal n° 56 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eaux claires à la Route des Avouillons

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission technique composée de :

- **Pierre-Alain Bringolf** – GDG – 1er membre et rapporteur
- **Regina Bovet** - GDG
- **Anna Beutler** - PLR
- **Abdoul Ghani Esreb** – PS-Les Verts-POP
- **Patrick Wegmann** – UDC

s'est réunie le mercredi 15 mai 2019 à la salle Mt-Blanc à Montoly en présence de Monsieur Michael Rohrer, Conseiller municipal et de Monsieur Ranfiss Trujillo, Chef de service au sein de l'unité « Infrastructures et environnement » de la Ville de Gland. La Commission les remercie de leur disponibilité et de leurs éclairages.

## 1. Informations et discussion

### 1.1. Contexte du préavis

En introduction il est rappelé que ce préavis n° 56 est actuellement déposé par la Municipalité suite au refus du préavis n° 52 par le Conseil lors de sa séance du 7 février 2019. Le préavis n° 52 traitait essentiellement de la création d'un trottoir à la Route des Avouillons et au carrefour de Fontenailles. Cependant, dans le cadre global du projet de l'époque, il incluait également la réfection d'un tronçon de conduite de 70m atteint dans sa structure. L'urgence du remplacement d'un collecteur explique la rapidité avec laquelle la Municipalité présente aujourd'hui au Conseil ce nouveau préavis, portant cette fois exclusivement sur la réfection des installations collectrices d'eaux de pluie à la Route des Avouillons.

### 1.2. Etat du collecteur actuel

Le réseau des eaux de la commune s'est progressivement étendu depuis le début de XXe siècle jusqu'à ce jour, s'adaptant à l'expansion des zones urbaines de Gland. Avant les années 1980-90, les conduites n'étaient pas systématiquement répertoriées tel que c'est le cas actuellement. Les services communaux concernés tentent aujourd'hui de compléter l'inventaire du réseau au fur et à mesure des interventions. Concernant le tronçon à la Route des Avouillons, l'analyse d'inspection datant de 2014, ainsi qu'une intervention de curage réalisée en 2018 sur ces canalisations, montrent l'état très fortement dégradé de ce collecteur d'eaux claires datant vraisemblablement des années 1970. Certains risques d'effondrement de la route en surface, ou de refoulement d'eau qui pourrait atteindre des bâtiments adjacents, sont actuellement à craindre en cas de fortes intempéries.

### **1.3. Fonctions du collecteur et des canalisations**

Contrairement aux canalisations du Vieux-Bourg sur lesquelles des interventions d'urgence ont été nécessaires cet hiver, il ne s'agit pas ici de canalisations d'amenée sous pression des eaux, mais de tuyaux collecteurs à écoulement statique d'eau de pluie. Aucune coupure d'eau ni nuisance particulière n'est donc à craindre pour les riverains pendant la durée des travaux.

### **1.4. Caractéristiques techniques et autres impacts possibles sur le périmètre**

La nouvelle canalisation, d'un diamètre de 40cm, permettra un débit maximal de 20 L / seconde grâce à une pente de 1.1% définie par le profil du terrain, ce qui est la norme pour ce type d'installation. Le système sera enrobé de sable afin de garantir sa résistance mécanique et un meilleur support de charge. Concernant le réseau de la commune, à l'exception du Vieux-Bourg et d'un tronçon au chemin des Vignes, le réseau en séparatif entre eaux claires et eaux usées est implémenté partout à ce jour. Ce collecteur et sa canalisation n'évacuera donc que les eaux de pluie qui finissent au lac. A noter que le périmètre n'abrite aucun autre élément technique (conduite électrique, de gaz ou autre) susceptible d'être impacté par ces travaux. En cas de futurs travaux de construction sur les parcelles privées adjacentes, le collecteur ne serait en aucun cas touché, si ce n'est par les habituels travaux de raccordements pour l'évacuation des eaux claires vers le collecteur depuis de futurs bâtiments dans ce secteur.

### **1.5. Technique, durée des travaux et espérance de vie du collecteur**

Concernant l'évacuation des eaux pendant les travaux, la technique utilisée dépendra de l'entreprise soumissionnée. Vraisemblablement l'eau sera pompée en aval et dirigée vers d'autres chambres collectrices proches afin d'éviter toute pollution du terrain. La durée des travaux est estimée à 3-4 semaines à partir de l'adjudication des travaux, soit une semaine pour la creuse, le remblayage et les finitions, dix jours pour la pose des tubes, les essais et les contrôles, auxquels il faut ajouter encore une semaine pour l'installation/désinstallation de systèmes de régulation de la circulation, la prise de mesures sécuritaires sur le chantier, du goudronnage de la tranchée ainsi que d'éventuels imprévus. Après inspection totale du réseau de la commune, ce tronçon est manifestement le seul qui nécessite actuellement une intervention sans délai. L'espérance de vie du nouveau collecteur est estimée entre 50 et 80 ans, donc hormis les inspections prévues dans le cadre régulier du contrôle du réseau, aucune autre intervention supplémentaire ne serait à prévoir sur ce tronçon.

### **1.6. Soumission et appels d'offres**

En vertu de la Loi sur les marchés publics (LMP-VD) et des seuils figurant dans l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la soumission des travaux se fera selon le principe de la procédure sur invitation auprès d'entreprises de génie civil locales (*cf. Annexe*). La durée de l'appel d'offres (2 mois) est plus courte que celle initialement prévue pour le préavis n° 52 (3 mois) vu la moindre complexité du projet porté par le présent préavis. Il est cependant envisageable que les devis proposés par les entreprises soumissionnaires soient quelque peu inférieurs à ceux établis par ce préavis.

### **1.7. Coûts des travaux**

La COTEC s'est également penché sur le tableau des coûts des travaux présenté dans le préavis n° 56. En comparaison des coûts proposés précédemment dans le préavis n° 52, elle constate que plusieurs postes sont logiquement inférieurs dans le présent préavis du fait de la diminution d'échelle des travaux à entreprendre. La Commission technique s'étonne cependant de la disparition de certains postes tels que « *Travaux d'appareillage d'eau sous pression* » et « *Travaux sur collecteurs d'eaux claires* » qui ne figurent plus dans ce préavis. L'explication de Monsieur Trujillo étant que, par souci de transparence lors de l'élaboration du préavis n° 52, tous les postes avaient été ventilés en séparant les travaux concernant les trottoirs de ceux touchant le collecteur. Dans le présent préavis, tout est maintenant regroupé sous la

rubrique « *Travaux de génie civil* » pour un montant total de CHF 140'000.- (contre CHF 130'000 + 15'000 pour le préavis n° 52). La différence s'expliquant par les frais d'ouverture de chantier moindres dans le cadre de ce préavis.

## 2. Conclusions de la Commission technique

Les inspections réalisées sur le terrain ont mis en lumière l'état fortement dégradé de ce collecteur d'eaux claires, ainsi que des conduites associées sur ce tronçon de 70m. De fortes précipitations risqueraient de provoquer des effondrements le long de la Route des Avouillons, une déstabilisation des terrains de parcelles adjacentes ainsi que de possibles refoulements d'eau jusque dans certains bâtiments riverains. En outre, ces nécessaires travaux éviteront de devoir intervenir ultérieurement dans le cadre de mesures d'urgence, ainsi qu'il a fallu le faire il y a quelques mois dans le quartier du Vieux-Bourg.

Ainsi, au vu des éléments contenus dans ce rapport et compte tenu des délibérations tenues au sein de la Commission technique chargée d'étudier ce préavis n° 56, l'unanimité de ses membres vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- D'accepter la demande de la Municipalité pour un crédit d'investissement servant à la réfection d'un collecteur d'eaux claires à la route des Avouillons ;
- D'accorder un crédit de CHF 188'000.- et d'autoriser à entreprendre ces travaux ;
- D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 175'000.-

<b>Pierre-Alain Bringolf</b>	
<b>Régina Bovet</b>	
<b>Anna Beutler</b>	
<b>Abdoul Ghani Esreb</b>	
<b>Patrick Wegmann</b>	

Gland, le 14 juin 2019